

Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025

Présidence : Corinne Baltar, Présidente.

ORDRE DU JOUR

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 15 septembre 2025.
3. Communications de la Présidente.
4. Communications de la Municipalité.

Rapport des commissions sur :

5. Préavis municipal N° 32/25 relatif au budget de fonctionnement pour l'exercice 2026 (*Mme Dominga Leuenberger, 1^{ère} membre*).
 6. Préavis N°33/25 – Révision des statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois (*M. Jean-Claude Deriaz, 1^{er} membre*).
 7. Autres informations de la Municipalité.
 8. Interventions individuelles et divers.
- *****

1. Appel

A l'appel, 21 membres sur 24 sont présents. Mmes Orlita Lefebvre et Sandra Van Olmen Ray, ainsi que M. Claude Wüthrich sont excusés.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2025

Le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2025 est **adopté à l'unanimité** des membres présents.

3. Communications de la Présidente

La Présidente *Mme Corinne Baltar*, nous communique les dates des séances du Conseil communal pour 2026 : **9 février** (à confirmer) – **22 juin** – **26 octobre** – **21 décembre**.

- En vue de la prochaine législature, la Présidente invite les personnes désirant se représenter, à s'inscrire sur la liste d'entente communale à disposition auprès d'elle ou à l'administration communale.

Le délai de dépôt des listes est fixé au plus tard au **12 janvier 2026**.

4. Communications de la Municipalité

- *Le Syndic M. Frédéric Rohner*, excuse l'absence du Municipal M. Pascal Tétaz qui est au travail.

- Il nous informe ensuite d'une très mauvaise nouvelle arrivée ce dernier samedi : il s'agit du décès subit de notre ASP (Assistant de la Sécurité Publique) M. Didier Mast, travaillant depuis 9 ans au service de notre commune.

Une minute de silence est faite, afin d'honorer sa mémoire.

- *M. le Syndic* nous informe qu'une nouvelle collaboratrice pour la police des constructions est actuellement recherchée, car Mme Delphine Humblet qui occupait ce poste, est devenue Secrétaire municipale à partir du 1^{er} décembre 2025.

- *Le Municipal M. Pierre-Alain Lunardi*, nous informe sur 5 objets :

- L'ORPC (Organisation de la Protection Civile du district) a engagé une phase de révision de ses statuts, mais le comité de direction a décidé de bloquer le processus, car sur 73 communes, 54 ont répondu, 4 ont fait des propositions, dont 2 ont décidé de refuser les 2 sièges de droit à Yverdon et Orbe. Cela nécessitera de reprendre la totalité des statuts de manière beaucoup plus approfondie. Au vu du Canton, la tendance est de ne plus avoir de siège de droit au niveau du comité de direction. Les premières discussions que M. Lunardi a menées avec les communes d'Orbe et d'Yverdon, la tendance serait d'accepter la suppression des sièges de droit, mais en contre-partie, elles souhaiteraient une majorité de blocage au conseil intercommunal. Il faudra donc revoir les clés de répartition pour que la démocratie puisse se faire correctement.

Ces statuts seront revus lors du premier semestre 2026, et une deuxième phase de consultation aura lieu lors du 2ème semestre 2026.

- Malgré le fait que le budget 2026 du canton de Vaud a de la peine à se faire accepter, il ne devrait pas y avoir d'incidence négative pour nos communes en 2026. Par contre, les économies du Canton prévues entre 2027 et 2030, affecteront certainement les communes par un report des charges !

- Par rapport au recrutement de la nouvelle boursière, sur 31 dossiers de candidatures, 4 ont été retenus et des entretiens auront encore lieu cette semaine, avec l'aide d'une personne externe oeuvrant comme consultante, afin d'évaluer les compétences «métier» des candidats ; l'objectif étant de pouvoir retenir une candidature avant Noël.

- Concernant la phase de bouclage de l'année comptable 2025, la Municipalité a décidé de s'associer avec une personne externe, qui accompagnera notre assistante boursière pour effectuer ce travail.

- Concernant la visite de l'ORPC à Orbe le 31 janvier 2026 organisée par M. Pierre-Alain Lunardi, les personnes ne l'ayant pas encore fait, peuvent s'annoncer auprès de lui, afin qu'il puisse organiser au mieux l'accueil de cette visite.

5. Préavis 32/25 relatif au budget de fonctionnement pour l'exercice 2026

- *Mme Dominga Leuenberger* nous lit le rapport de la commission de gestion composée de Mme Fabienne Steiner ainsi que de MM. Pascal Iuliano, Christophe Martin, Marcel Halter et d'elle-même.

Dans son rapport, la commission soulève de nombreux points :

- Avec le nouveau plan comptable MCH2 et la nouvelle répartition des comptes et des numéros, il aurait été souhaitable d'avoir un comparatif sur tableau excel avec le budget 2025 ; un document non finalisé leur a tout de même été transmis.
- La commission s'inquiète du turnover qu'a connu l'administration ces deux dernières années, ainsi que de la bonne tenue des comptes et des activités boursières pour les prochains mois. Elle souligne que si une fiduciaire devra être engagée, son coût n'a pas été budgétisé.
- Plusieurs points sont encore soulevés par rapport à l'augmentation du prix de l'eau, la GED (Gestion Electronique des Documents), du 30 km/h au village, du quartier de la Borette, de l'électricité et des panneaux photovoltaïques, de la consommation d'énergie des bâtiments communaux, du futur bâtiment scolaire, de l'éclairage public et des chemins AF.

Finalement, la commission de gestion relève que le budget a été élaboré au plus proche de la réalité et recommande au Conseil, d'adopter le budget 2026 tel que présenté.

M. Pierre-Alain Lunardi, Municipal en charge des finances, s'excuse de la complexité de cette nouvelle présentation de budget, et à l'avenir il s'agira de supprimer un certain nombre de chapitres, afin d'en faciliter la lecture. Autre remarque : - il y a une petite erreur mais sans incidence sur les chiffres, au chapitre 72, cpte 72001.3611.00 concernant le montant de Fr.141'000.00, il ne s'agit pas d'une taxe, mais du coût d'exploitation de la STEP.

La discussion étant ensuite ouverte point par point, de nombreuses questions et précisions sont demandées :

- *M. Jean-Marc Cochet* a plusieurs questions :

1) : - Il souhaiterait des précisions concernant l'Administration générale et les Fr. 10'000.00 prévus pour l'organisation des archives : - *le Syndic*

M. Frédéric Rohner, nous explique que c'est dans un but d'amélioration et d'uniformisation dans le classement des archives, que nous avons fait appel à une société spécialisée dans le domaine, afin d'aider l'administration dans cette tâche ; cela se fera par étapes et dans des périodes creuses, afin de ne pas surcharger le personnel administratif.

2) : - Est-ce que les travaux de création d'un nouveau bureau et de la salle de pause, sont les travaux qui se font actuellement ? - Oui, une partie de ces travaux ainsi que du nouveau mobilier est budgétisé pour 2026.

3) : - Concernant la grande salle, en quoi consiste le remplacement des luminaires et des serrures électroniques ? - En ce qui concerne les serrures électroniques, *M. le Syndic* explique que l'idée est d'avoir des badges permettant l'accès à divers locaux à l'intérieur de la grande salle. Concernant les luminaires, il s'agit du changement des projecteurs de la scène par des LED pour un coût de Fr. 4'800.00.

4) : - Concernant les routes et l'achat d'un radar préventif, est-ce que l'on n'en a pas déjà un ? - *M. le Municipal Pierre-Alain Lunardi* informe que le radar actuel donne des signes de faiblesse ; il a pu être réparé mais sans certitude ; il a donc été prévu une réserve pour 2026 (entre Fr. 2'000.00 et Fr. 3'000.00).

5) : - Concernant l'aménagement du territoire «Etudes et planifications», Fr. 60'000.00 sont budgetés, alors que Fr. 15'000.00 sont prévus pour les études concernant la Borette : quels sont les autres études de prévues ?

- *M. le Syndic* lui répond qu'il y a la suite du PACOM et d'autres études menées par le bureau Perret-Gentil concernant l'aménagement des routes.

- Plusieurs questions également de *M. Jean-Claude Deriaz* :

1) : - Par rapport à la maintenance informatique, il trouve le montant de Fr. 70'000.00 élevé pour la taille de notre commune : est-ce uniquement pour de la maintenance ou que recouvre ce montant ? - *Le Municipal M. Jean-François Ballif* répond que cela comprend les coûts liés aux divers contrats du futur système informatique, tant du point de vue logiciels, serveurs, la location du service de la GED (Gestion Electronique des Documents), l'hébergement, le support à l'infrastructure, le site internet et le changement de matériel.

2) : - Concernant le service des eaux, un montant de Fr. 30'000.00 est prévu alors qu'il y avait déjà Fr. 24'000.00 de prévu en 2024 : est-ce que chaque

année il faudra racheter des compteurs ? - *Le Municipal M. Eric Stoll* informe qu'une bonne partie de ces nouveaux compteurs ont été installés et que nous espérons pouvoir finir ces modernisations en 2026 ; 290 compteurs ont déjà été changés.

- *M. Olivier Perret* s'étonne du montant de Fr. 12'000.00 prévus pour changer les tables de la salle du Conseil, alors qu'elles paraissent encore en bon état : - *M. Frédéric Rohner* lui répond que plusieurs tables ne le sont plus et comme nous ne pouvons plus retrouver les mêmes, nous avons décidé de les changer. Toutefois, nous ne jetterons pas les tables encore en bon état !

- Concernant les Fr. 80'000.00 de revenus prévus pour le réseau électrique, *M. Olivier Perret* aimeraient savoir en quoi cela consiste : - *le Syndic M. Frédéric Rohner* lui répond que pour chaque Kw/h consommé, ce qui fait le gros de la note, c'est le transport. Ce montant est réparti entre la Confédération, le Canton et les Communes. C'est donc le passage dans notre réseau de conduites, qui nous rapporte cette somme.

- Suite à une question de *M. Christian Cochet* concernant les vignes, *le Municipal M. Eric Stoll* lui répond que la cave de Bonvillars nous achète la livraison du raisin par kg, et lorsque ensuite nous commandons du vin, nous le payons à la cave.

La discussion se poursuivant, *M. le Syndic Frédéric Rohner* tient à préciser par rapport au rapport de la commission de gestion, que le quartier de la Borette est également appréhendé dans le cadre de l'AggloY.

Mme la Présidente Corinne Baltar a également 2 questions à poser :

- Par rapport à l'eau, comment se fait-il que ce poste ne soit pas autosuffisant et qu'il faille puiser dans le fonds de réserve, et pourquoi l'augmentation de la taxe ne suffira pas à reconstituer ce fonds ? - *Le Municipal M. Eric Stoll* informe que lorsqu'on achète de l'eau à la SAGENORD, il est considéré comme normal d'avoir des pertes sur le réseau de 8 à 15 %. Lorsqu'il y a deux ans nous avons eu la rupture d'une grosse conduite, nous avons eu une perte de 25'000 à 30'000 m³, ce qui représente une grosse facture à payer. C'est principalement pour cette raison que nous devons puiser dans notre fonds de réserve.

- Par rapport au poste «Autorités et personnel», elle trouve énorme l'augmentation des charges au fil des années, où nous passons de Fr. 540'000.00 en 2020 à Fr. 850'000.00 bugetés pour 2026. - *Le Municipal M. Pierre-Alain Lunardi* soulève qu'il y a un risque de comparer les chiffres entre les programmes comptables MCH1 et MCH2, car dans les Fr. 850'000.00, il y a toutes les charges sociales qui étaient comptabilisées différemment.

- Elle s'étonne également du document qui a été annexé au budget, où les m² concernant les locaux administratifs paraissent loufoques !

- La discussion se poursuivant, *M. Philippe Meylan* aimeraient savoir si l'on a des chiffres par rapport à la perte de l'eau : - *M. Eric Stoll* informe qu'il faudrait faire le calcul sur une année afin de voir ce que cela représente entre l'achat et la revente. - *M. Meylan* se demande si toute l'eau qui ressort dans le champ près du pont de l'autoroute, ne pourrait pas provenir d'une rupture

d'une conduite. D'après *le Municipal M. Eric Stoll*, il n'y a pas de conduite d'eau claire qui passe à cet endroit.

La parole n'étant plus utilisée, ce préavis avec un total de **charges de Fr. 5'768'997.00**, un total de **revenus de Fr. 5'613'180.00**, laissant apparaître une **perte de Fr. 155'817.00**, est mis au vote avec

Article 1 : d'adopter le budget 2026 tel que présenté

et **est adopté à l'unanimité des membres présents.**

6. Préavis 33/25 – Révision des statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois

M. Jean-Claude Deriaz lit le rapport de la commission composée de MM. Christian Cochet, Dominique Canna, Cyril Jeanneret et de lui-même.

Dans ses conclusions, la commission salue cette révision et les changements apportés qui devraient tendre vers une meilleure gouvernance au sein de l'association, ainsi qu'une meilleure représentation des pouvoirs. Elle recommande donc d'adopter le préavis tel que présenté.

La discussion n'étant pas utilisée, ce préavis mis au vote avec

Article 1 : Les statuts de l'Association régionale de prévention et de défense incendie et secours du Nord vaudois sont adoptés conformément à la décision du Conseil intercommunal du 8 octobre 2025.

Article 2 : La modification des statuts entre en vigueur dès son approbation par le Conseil d'État, mais au plus tôt le 1^{er} janvier 2027.

est adopté à l'unanimité des membres présents.

7. Autres informations de la Municipalité

M. Pierre-Alain Lunardi nous fait une présentation Powerpoint concernant une éventuelle installation de vidéo surveillance au sein du village.

En effet, suite aux nombreuses discussions lors du Conseil de septembre, lors duquel plusieurs conseillers ont exprimé leur raz le bol face aux nombreuses déprédatations dans le village, comme des bouteilles enflammées, des vols, la porte de l'école fracturée, une sonnette explosée, sans compter le littering avec des mégots, des canettes de bière, des bouteilles de gaz hilarant, etc., abandonnés en divers endroits de la commune. Plusieurs points chauds ont été identifiés, comme le parking souterrain, le préau du collège, la petite déchetterie sous l'école et la place de jeux. Si la fermeture du parking a pu endiguer le problème à cet endroit, les incivilités demeurent ailleurs, malgré la présence ponctuelle de patrouilles nocturnes.

Suite à ces constatations, *M. Lunardi* a traité ce sujet comme une interpellation en nous informant sur la procédure à suivre si l'on voulait se doter d'une vidéo surveillance au sein du village.

Il nous rappelle que la question des caméras avait déjà été abordée en 2019 au sein de la Municipalité avec un projet de règlement, mais sans aller plus loin.

Pour se doter de caméras de surveillance, il faut en effet que le législatif adopte un règlement communal qui doit ensuite être validé par le Conseil d'Etat. Celui-ci offre alors un cadre légal pour l'installation de caméras dans un avenir plus ou moins proche.

M. Lunardi souligne que la vidéo surveillance est un outil dissuasif parmi d'autres, et doit être accompagnée d'autres mesures. La Municipalité n'est pas contre l'adoption d'un tel règlement. Non contraignant, celui-ci permettrait de gagner du temps, si un jour la commune se déciderait à installer de tels appareils de surveillance.

Suite à cette présentation, de nombreuses discussions ont lieu, pour finalement déboucher sur la **mise au vote d'une résolution** demandant à la Municipalité de préparer un projet de règlement et un préavis en 2026, ainsi qu'une méthodologie pour analyser le problème du littering, afin de donner la base légale pour une éventuelle installation de vidéo surveillance au sein du village.

Mise au vote,

cette résolution est **acceptée avec 12 OUI, 3 NON et 4 abstentions**.

8. Interventions individuelles et divers

- *M. Michel Wanner* trouve dangereux le passage des bus scolaires par le chemin de Cotty : - cela implique des difficultés de croisement, sans compter les bus qui s'arrêtent sur le trottoir en laissant tourner le moteur lorsqu'ils sont en avance sur leur horaire ; ils ont pourtant des endroits spécifiques pour l'attente, avant d'atteindre le village. Ce sujet étant récurrent, *le Municipal M. Pierre-Alain Lunardi* informe qu'il a pris contact avec l'ASIGE afin de clarifier la situation avec Car postal et de solutionner ce problème.

- Suite à une question de *M. Christian Cochet* concernant les bornes hydrantes, *le Municipal M. Eric Stoll* lui répond que c'est l'entreprise Von Roll qui s'est occupée des services de ces bornes hydrantes, ces dernières années.

- Comme indiqué dans le rapport de la commission de gestion concernant les chemins AF (Améliorations Foncières), *M. John Cochet* aimerait connaître les axes de priorité et les stratégies pour la suite. *Le Municipal M. Eric Stoll* informe que la première priorité est de refaire le pont au-dessus du canal Occidental, et que pour le moment, rien n'est encore prévu pour les drainages. Les priorités A sont prévues pour 2028 et les priorités B pour 2031.

- Concernant le poste recherché pour la police des constructions à 50 %, *M. Jean-Marc Cochet* aimerait des précisions sur le taux d'occupation de ce poste : - *le Municipal M. Jean-François Ballif* explique qu'outre les nouvelles constructions, beaucoup de projets et dossiers nécessitant un suivi administratif doivent se faire. Des visites de contrôle sont également effectuées dans la zone de Chamard, ainsi que dans les garages.

Nous avons aussi eu beaucoup de dossiers à rattraper, car pendant plusieurs mois nous n'avions personne pour s'en occuper. Un poste à 50 %, représente le taux dont nous avons besoin pour effectuer le travail.

De plus, ce que nous essayons de faire au niveau du personnel administratif, c'est d'assurer une certaine complémentarité et interchangeabilité, afin de

pouvoir se remplacer pour les tâches courantes quotidiennes, en cas de vacances ou maladie.

La parole n'étant plus utilisée, la Présidente clôture la séance à 22h05 en présentant ses meilleurs vœux, et en invitant l'Assemblée à partager une désormais traditionnelle agape de fin d'année.

La Présidente



Corinne Baltar

La Secrétaire



Anne-Marie Forchelet